FLEMAL'IDESS - Service Abichouette & Plus : magasin social (seconde main)

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Arrêté par le Bureau Permanent du 09.09.2025

NB : Tous les Règlements d'ordre intérieur de nos activités sont disponibles à la consultation (sur le site web communal) ou à la demande.

Article 1 – Missions du service IDESS – Magasin social, nommé Abichouette & Plus

Flémal'IDESS est agréée sous le n°114 par le SPW - Direction de l'Economie sociale comme Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale. Le concept d'économie sociale vise à mettre en place plusieurs principes de fonctionnement tels que la primauté des personnes et du travail et non un objectif de rentabilité économique, le service à la collectivité (citoyens), un projet axé sur le développement durable, l'insertion socioprofessionnelle, etc.
L'objectif de l'activité du magasin social est l'accès à des produits de première nécessité à un tarif réduit. L'activité se base sur des dons de la population et poursuit donc indirectement un objectif de diminution des déchets en donnant une seconde vie à des produits pouvant être réutilisés.

Article 2 – Disposition générale

Toute personne faisant appel à ce service est censée connaître le règlement et est tenue d'en respecter les conditions.

Article 3 – Les bénéficiaires

Le service est accessible à tous. Il s'adresse en priorité aux habitants de Flémalle et aux personnes définies comme « précarisées » au sens du décret et de l'arrêté régissant le cadre des I.D.E.S.S.

Des informations de base sont prises auprès des clients afin de pouvoir établir annuellement la liste des clients ayant fréquenté le magasin. Cette liste est établie afin de pouvoir répondre aux exigences posées par le cadre d'action des I.D.E.S.S.

A titre exceptionnel, une rencontre pourrait être organisée par l'assistant(e) social(e) du service pour chaque nouvelle demande. Cette rencontre peut se passer au CPAS ou au domicile du bénéficiaire. L'assistant(e) social(e) profitera de cette occasion pour présenter le règlement d'ordre intérieur, la déclaration sur l'honneur demandée par la Région wallonne, ainsi que de voir la situation globale de la personne et, en conséquence, lui proposer, au besoin, la mise en place d'autres services d'aide à domicile.

Article 4 – les travailleurs

Comme tout travailleur du CPAS, les travailleurs engagés dans le cadre du magasin sont tenus au secret professionnel, à un comportement de probité, à être au service du citoyen, … Toute situation sociale et de difficulté doit faire l'objet d'un renvoi vers le service social du CPAS afin que celui-ci puisse trouver une réponse adéquate à la problématique.
Le travailleur doit avoir un comportement exemplaire et ne colporter aucune rumeur qui pourrait nuire à l'activité ou au CPAS. En cas de difficulté, tout travailleur sait qu'il peut s'adresser à son responsable.
Ils sont également tenus de respecter les normes et procédures établies dans le cadre de l'activité : tenue de caisse, procédure relative aux dons, règlement de travail, …

Article 5 – Le lieu

Le magasin est situé : 148, Grand' Route à 4400 Flémalle.

Article 6 – Les dons

Le magasin fonctionne exclusivement sur base de dons effectués par des particuliers et des entreprises. Les produits sont triés et lavés avant d'être mis en rayon. Au regard de ces critères, il est demandé aux donateurs d'apporter des dons de qualité pouvant faire l'objet d'une revalorisation dans le cadre d'un magasin de seconde main. Les volumes récupérés dans le cadre des dons pourront faire l'objet d'autre forme de revalorisation comme :

- L'utilisation des pièces dans le cadre d'ateliers menés par le CPAS ;
- Le stockage en prévision d'actions spécifiques (plan grand froid, Flémalle en fête, …).
- La création de nouvelles lignes de produits à partir de tissus intéressants tels que des sacs, des cravates, des foulards, … Ces pièces pourraient être vendues en magasin ou données.
- La collaboration avec d'autres organismes tels que Terre, Oxfam, Petits Riens, …

Les articles du magasin font aussi l'objet de dons totalement gratuits aux familles démunies qui en font la demande ou ayant connu un incendie ou une calamité naturelle ou dans le cadre de l'accueil de migrants poussés hors de leurs frontières par la guerre.

Rue de l'Ermitage, 16 - 4400 Flémalle Tél. 04/235.10.00 Fax. 04/234.10.48 Courriel : cpas@flemalle.be
Belfius 091-0009757-86 IBAN: BE78 0910 0097 5786 BIC: GKCC BE BB

Nous axons en priorité la reprise des dons sur des secteurs tels que le textile, la vaisselle, les jouets, le matériel de puériculture, … Actuellement, par manque d'espace, nous n'acceptons pas les dons de mobilier. Ceux-ci nécessitent d'importants lieux de stockage. Nous pouvons néanmoins réaliser une exception lorsqu'une demande d'aide sociale urgente peut être directement mise en lien avec les dons mobiliers nous parvenant.

Article 7 – les prix

Les prix pratiqués reflètent le fait que la marchandise vendue provient de dons. Grâce aux dons, ces prix sont très bas. Ils intègrent seulement et partiellement le coût de la main d'œuvre pour trier, laver, repasser et exposer.

Article 8 – Les horaires

Du lundi au vendredi : de 8h00 à 17h30.
Le samedi : de 10h00 à 17h30.
Le magasin peut rencontrer, pour des raisons d'organisation, des périodes de fermeture. Celles-ci seront signalées.

Article 9 – Conditions d'utilisation

Dans le magasin, il est interdit de fumer et boire de l'alcool. Le propriétaire d'un animal veillera à ce que celui-ci ne perturbe pas les autres clients et les travailleurs. Les clients sont également tenus d'avoir un comportement respectueux envers les autres clients et les membres du personnel. En cas de problème rencontré et de non-respect des conditions précédentes mentionnées, le travailleur pourrait (sous l'acceptation de son responsable) refuser de répondre à une demande d'un client pour des motifs établis ou inviter la personne à s'excuser de propos choquants si tel était le cas.

Article 10 – Modalités de paiement.

Un journalier de caisse est tenu pour chaque journée de vente. Une tarification spécifique est définie. Aucun crédit n'est permis. Les travailleurs du magasin sont responsables et garant de la caisse. Un système de paiement par carte bancaire est également disponible.

Rue de l'Ermitage, 16 - 4400 Flémalle Tél. 04/235.10.00 Fax. 04/234.10.48 Courriel : cpas@flemalle.be
Belfius 091-0009757-86 IBAN: BE78 0910 0097 5786 BIC: GKCC BE BB